



**MAIRIE DE BOUSSENS**  
**31360**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b><u>Date de Convocation :</u></b> <b>04 novembre 2020</b>
<b><u>Nombre de Conseillers</u></b> en exercice : 15 présents : 12
<b><u>Nombre de voix</u></b> Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 9.40

L'an **deux mille vingt** et le **12 novembre**, à **18 h.30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents : M. SANS, Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes SANDY, AGUILA.**

**Absents excusés : LIVOTI (proc. à M. SANS), EVIN (proc. à Mme AIMONE-CAT), COURTOUX (proc. à M. DESHONS)**

**Secrétaire de séance** (art L2121-15 CGCT) :  
**Monsieur Joël ROQUEBERT**

**Objet : Opération défibrillateurs par l'Association des Maires de la Haute-Garonne**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à l'obligation faite aux établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur, l'AMF31 a lancé une consultation auprès des communes de la Haute-Garonne pour mettre en place un achat groupé.

Il propose que la Commune profite de cette opération pour s'équiper de défibrillateurs supplémentaires et donne lecture d'une proposition tarifaire de l'entreprise SAS FND Cardio Course, Rue Fleur de lin 59116 HOUPLINES, retenue par l'AMF31.

Le pack proposé se compose d'un défibrillateur (DEA) avec sacoche, kit d'intervention, signalétique, électrodes enfants/adultes pour un montant de 915.00 € HT, d'une armoire pour l'extérieur à 325.00 € HT, une maintenance annuelle sur site (1er appareil à 80.00 € HT, appareils suivants à 50.00 € HT).

**Oui**, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'équiper** la Commune de cinq défibrillateurs supplémentaires avec pack, armoire et maintenance annuelle ;
- **d'accepter** l'offre de l'entreprise SAS FND Cardio Course, Rue Fleur de lin 59116 HOUPLINES retenue par l'AMF31, pour un montant total de **SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT EUROS HORS TAXES** (6 480.00 € HT) ;
- **d'imputer** la dépense au budget communal, en investissement, compte 2188 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Affiché le **17 novembre 2020**

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 031-213100845-20201112-DCM\_2020\_9\_10-DE

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **13 novembre 2020**

Le Maire,  
Christian SANS

